



PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des grues auxiliaires

PRÉ-REQUIS

Être reconnu apte par la médecine du travail, à la conduite d'engins automoteurs de manutention et Lire et comprendre le français.

DURÉE De 1 à 3 jours

EFFECTIF De 1 à 8 personnes

VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

MOYENS ET METHODES

PEDAGOGIQUES :

Formation en salle (Diaporama, film, exercices, réflexion de groupe)
Conduite et exercices sur les types d'engins concernés.

Sera prévu, les engins à jour de leurs VGP.

Afin d'effectuer la formation pratique en toutes règles de sécurité, merci de fournir à chaque stagiaire tout équipement de protection individuel nécessaire à son type d'activité (chaussures de sécurité, gants...)

FORMATEURS

Formateur et testeurs qualifiés.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des grues auxiliaires des catégories concernées.

CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise

1ère Partie : Théorie

Réglementation

- Recommandation CNAMTS R.490
- Documents à présenter lors des contrôles
- Rôle des différents organismes
- Les rôles des responsables des intervenants sur un chantier : chef de chantier, chef de manœuvre, élingueur, conducteur.

Le conducteur

- Place et rôle du conducteur
- Ses responsabilités

Technologie des grues

- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues mobiles

Elingages

- Les principaux types de grues
- Les risques liés à leur utilisation

Sécurité

- Règles d'utilisation et de conduite

Vérifications

- Les consignes de sécurité sur les chantiers

Circulation sur la voie publique

- Rappel du code de la route
- Gestes de commandement

2ème Partie : Pratique

- Effectuer un élingage et Utilisation des différents accessoires
- Réaliser des manœuvres avec souplesse et précision
- Prise de charge, maîtrise du ballant et communication
- Maîtrise des opérations de fin de poste

MODALITES D'EVALUATION :

Examen Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.
Délivrance, si résultat favorable d'une autorisation de conduite en application des Articles R. 4323-55 / 56 / 57 du code du travail.

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque participant.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap

Site internet : www.manmatformations.com

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT
Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264
SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil
Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

SCENARIO PEDAGOGIQUE AC GRUES AUXILIAIRES

SEQUENCE 1 – Durée : 10 min

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis
Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels
Présentation de la formation
Modalités pratiques
Tour de table

SEQUENCE 2– Durée : 3h20

Objectifs : Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des grues auxiliaires

Réglementation : connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
- Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

Technologie des grues de chargement

- Terminologie, caractéristiques, identification, rôle et principes de fonctionnement et mécanisme
- Dispositifs de sécurité. Et risques liés à la neutralisation de ceux-ci

Notions élémentaires de physique

Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées sur les chantiers, Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...).

La stabilité

Identification des conditions d'équilibre de la grue et des facteurs qui influent sur la stabilité, Règles de stabilisation des grues de chargement, Utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur en fonction des masses à lever.

Déplacement des grues sur site

Règles relatives à la position de la flèche et des stabilisateurs lors des déplacements (position de transport), Règles de signalisation sur site (plan de circulation et consignes propres au chantier), Règles de bonne pratique en matière d'arrimage des charges

Exploitation des chariots

Opérations interdites (survol de personnes avec une charge, levage de personnel sans équipement spécifique, remplissage d'une benne lorsque celle-ci est suspendue, ...), Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives, Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention, Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue, Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser

Les risques à l'utilisation des engins de chantier

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés : renversement de la grue de chargement, heurts de personnes avec la charge, avec la grue, retombée ou renversement de la charge, risques liés à l'environnement, aux conditions climatiques, au manque de visibilité, à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre, aux chutes de hauteur depuis le plateau du porteur, aux chutes de plain-pied du grutier lors de l'utilisation d'une télécommande.

Vérifications d'usage des engins de chantier

Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur, réalisation pratique de ces tâches,

Principales anomalies concernant : • le circuit hydraulique, • les organes de freinage et de direction, • les organes de roulement (pneumatiques, chenilles...), • le châssis, la charpente, • etc.

Accessoires de levage et règles d'élingage

Choix et utilisation des accessoires de levage, Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles, Principales détériorations des accessoires de levage

Vérifications d'usage des grues de chargement

Principales anomalies concernant : les flexibles hydrauliques, le crochet de levage, le châssis du porteur et la liaison de la grue au châssis, la structure de la grue...

Passage d'un test théorique

Moyens pédagogiques et Techniques :

Salle équipée d'un ensemble multimédia Code du travail - Code pénal - Recommandations R489 -Code de la sécurité sociale - INRS - Définition de l'accident de travail - Vidéos

SEQUENCE 3 – Durée : 3h20

Objectifs : Réaliser les vérifications et essais de prise de poste. Conduite et manœuvres et Effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de 1 er niveau. Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

Prise de poste et vérification

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...), Mise en configuration d'exploitation, Vérification visuelle de l'état de la grue de chargement et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique, Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (linguet de sécurité, limiteur de pression...), Vérification de la mise en place du balisage de la zone de déchargement, Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues (coup de vent, orage...), Vérification de l'adéquation de la grue aux opérations de levage à réaliser (charge, portée,...).

Conduite et manœuvres

Vérifier le bon élingage d'une charge simple, Utiliser différents accessoires de levage : élingues, pinces, fourche à palettes..., Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés, Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible, Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le cas échéant le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401), Communiquer par radio, Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.

Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Stationner l'engin hors d'une zone à risques, positionner les équipements en sécurité, mettre en œuvre le frein de parking, effectuer Opérations d'entretien journalier

- Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

Evaluation en cours de formation avec un test de passage pratique

Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande, Vérifier les équipements de transmission, Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque, Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue de chargement.

Moyens pédagogiques et Techniques :

Grue de chargement et charges (VGP, ce, manuel d'utilisation et carnet d'entretien)

Hall de manutention

Ressources pédagogiques

SEQUENCE 5 – Durée : 0h10 min

Objectifs : Bilan, synthèse et évaluation de la formation

Bilan

Synthèse

Évaluation de satisfaction

Rappel de la réglementation en vigueur : Tout employeur doit remettre à ses salariés, amenés à conduire des engins de manutention une autorisation de conduite.

- La formation adéquate du salarié à la conduite en sécurité de la machine concernée ;
 - La vérification par un médecin du travail de son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ;
 - La réussite du salarié à un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité de ce type d'engin ;
 - La connaissance par le salarié des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation de l'équipement.
- Le conducteur d'engin devra avoir une autorisation de conduite pour chaque site sur lequel il est amené à travailler. La durée de validité d'une autorisation de conduite n'est pas définie par la réglementation, mais sa durée maximum de validité correspond par exemple : – à l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail. - d'un changement de matériel ou de direction dans l'entreprise.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com